



COMMUNIQUE DE PRESSE

La coopération entre l'ONEE, l'AFD et la KfW renforcée par un prêt équivalent à 594 millions de dirhams pour le Programme National d'Assainissement Liquide signé dans le cadre de la COP 22

Le jeudi 17 novembre 2016, dans le cadre de la COP 22, Monsieur Ali FASSI FIHRI, Directeur Général de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) a signé deux Conventions de Financement d'une enveloppe globale de 54 M€ avec :

- L'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de 34 millions Euros ;
- La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour un montant de 20 millions Euros.

Ce concours des bailleurs de fonds européens précités s'inscrit dans le cadre des stratégies nationales engagées par les pouvoirs publics marocains en matière de développement socio-économique et de développement durable pour contribuer à l'augmentation du taux de collecte et du taux d'épuration des eaux usées des moyennes et petites communes. Ceci étant, en conformité avec les objectifs du Programme National d'Assainissement (taux de raccordement aux réseaux d'assainissement dans les zones urbaines de 80 % et taux de traitement des eaux collectées de 60 % d'ici à 2020).

Le Programme concernera notamment la construction ou l'extension de stations d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans 30 municipalités et centres pour une population de près de 800.000 habitants répartie dans environ 23 provinces.

Les résultats escomptés visent l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la préservation de la qualité des ressources en eau qui constitue, par ailleurs, un important gisement d'économie d'eau et contribue directement à l'adaptation aux changements climatiques.

Ces concours financiers bénéficient de l'appui de l'UE à travers la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV) (8 millions Euros). Dans le cadre de l'harmonisation de l'aide et de l'Initiative de Reconnaissance Mutuelle des Procédures, l'AFD assumera le rôle de Chef de File desdits bailleurs de fonds.

Ces financements sont destinés principalement à la réalisation d'investissements, la mise en place des assistances techniques ainsi que la mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation à l'hygiène, à la sécurité et à la protection de l'environnement dans le cadre d'un développement durable.